

RAPPORT ANNUEL



PRIX & QUALITE

SERVICE DE L'EAU POTABLE

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022 présenté conformément à l'article L. 224-5 du Code Général des collectivités territoriales

EXERCICE 2022

Document établi le 29 Septembre 2023

CAHORS
Date de reception de l'AR: 02/10/2023
046-200094647-DE_2023_042-DE

SOMMAIRE

CARACTERISATIONS TECHNIQUES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	3
Organisation administrative du service	3
Estimation de la population desservie	3
Conditions d'exploitation du service	4
Prestations assurées dans le cadre du service	4
Conventions d'import ou d'export	5
Ressources en eau	5
Nombre d'abonnements	7
Volumes mis en distribution et vendus	8
Longueur du réseau	10
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE D'EAU POTABLE	10
Fixation des tarifs en vigueur	10
Frais d'accès au service	10
Prix du Service de l'eau potable	10
Recettes d'exploitation	13
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	14
Qualité de l'eau	14
Protection des ressources en eau	14
Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	15
Performances du réseau	20
Renouvellement des réseaux	22
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	23
Travaux engagés au cours de l'exercice	23
Etat de la dette	24
Amortissements réalisés	24
ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	24
Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité	24

CARACTERISATIONS TECHNIQUES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Nom de la collectivité : Syndicat Mixte des EAUX DU CAUSSE DE MARTEL ET DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE

Compétences liées au service :

- Production
- Protection de l'ouvrage de prélèvement
- Traitement
- Transfert
- Stockage
- Distribution

La compétence eau potable est découpée en 4 territoires :

- Blagour
- Eaux du Doux,
- Région de Martel
- Moyenne Vallée de la Dordogne

représentant les Communes de BALADOU, CAVAGNAC, CONDAT, CREYSSE, CUZANCE, GIGNAC, LACHAPELLE-AUZAC, MARTEL, MAYRAC, MEYRONNE, PINSAC, SAINT-DENIS-LÈS-MARTEL, ST MICHEL DE BANNIERES, SAINT-SOZY, STRENQUELS, LE VIGNON EN QUERCY, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FENELON (pour la Commune de BORREZE).

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Environ 9 300 habitants :

Territoire du Blagour :	3 000 habitants
Territoire des Eaux du Doux :	1 300 habitants
Territoire de Martel :	3 000 habitants
Territoire de la Moyenne Vallée de la Dordogne :	2 000 habitants

CAHORS

Date de reception de l'AR: 02/10/2023
046-200094647-DE_2023_042-DE

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Territoire	Contrats	Avenants
BLAGOUR	SAUR – Affermage 01/07/2012- 31/12/2023	Avenant n°1 (13/01/2016) : Prise en compte de la réforme Construire Sans Détruire (CSD)
		Avenant n°2 (01/01/2020) : Intégration de Vignon en Quercy (4 Routes) - Règlement de service - BPU - Suivi des impayés – Prolongation d'un an.
EAUX DU DOUX	SAUR – Affermage 01/07/2012- 31/12/2022	Avenant N° 1 – 01/01/2016 – Prise en compte de la réforme Construire Sans Détruire (CSD)
REGION DE MARTEL	SAUR – Affermage 01/01/2011 31/12/2022	Avenant N° 1 – 09/02//2016 – Prise en compte de la réforme Construire Sans Détruire (CSD)
		Avenant N° 2 – 01/01/2021 Prolongation du contrat 31/12/2021
		Avenant N° 3 – 01/01/2022 – Prolongation du contrat 31/12/2022
MOYENNE VALLEE DE LA DORDOGNE	SAUR – Affermage 01/01/2012 31/12/2022	Avenant N° 1 – 17/06/2013- Convention de vente en gros avec Souillac
		Avenant N° 2 – 11/01/2016 – Prise en compte de la réforme Construire Sans Détruire (CSD)
		Avenant N° 3 – 01/01/2022 – Prolongation du contrat d'un an (31/12/2022)

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Partie	Tâche
Collectivité	Renouvellement des canalisations, du génie civil
Exploitant	Gestion des abonnés – accueil des usagers Contrôle de conformité des nouveaux branchements, facturation, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Exploitant	Renouvellement – clôtures et portails, des canalisations -6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des regards, cadres et tampons, Equipements de mesures, installations électriques et informatiques, Matériels de téléalarme, Plantations, Serrurerie, menuiserie, huisserie, vitrerie, mobiliers, vannes et accessoires hydrauliques

CAHORS

Date de reception de l'AR: 02/10/2023
046-200094647-DE_2023_042-DE

CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Convention d'Export Permanent	SOUILLAC par M.V.D	Implantation : limite des communes de PINSAC et de SOUILLAC. (Le Mût) – Alimentation : Arbre Rond	2023	31/12/2031
Convention d'Export Permanent	SOUILLAC par Blagour	Points de livraison : la Draille Alimentation : Bourzolles et la Forge	2018	31/12/2023
Convention d'Export Permanent	CRESENSAC-SARRAZAC	Points de livraison Grand Champ et Gare de Gignac	2022 2023	31/12/2022 31/12/2023
Convention d'Import	BELLOVIC	Points de livraison : Quinsou Alimentation : EAUX DU DOUX	2023	31/12/2030
Convention d'Import	S.M. DU PERIGORD EST	Point de livraison : Alimentation : Secteurs de Linard et Maudegou	En cours d'élaboration pour 2023	

RESSOURCES EN EAU :

Volumes prélevés sur les ressources en eau :

Ressource propre et implantation	Nature de la ressource	Volume prélevé 2021 en m ³	Volume prélevé 2022 en m ³	Variation en %
Lasvaux - Cazillac	Souterraine	48 027	49 794	3,68%
La Castinière - Lachapelle Auzac	Souterraine	161 488	185 892	15,11%
Font Coumézide - Lachapelle Auzac	Souterraine	319 661	330 922	3,52%
Source du Doux - Cavagnac	Souterraine	108 104	106 416	-1,56%
Les Scanneaux - Floirac	Souterraine	147 578	215 907	46,30%
Les Scourtils - St Denis	Souterraine	119 589	103 007	-13,87%
Gourdou - St Sozy	Souterraine	190 042	199 979	5,23%
	Total	1 094 489	1 191 917	8,90%

CAHORS

Date de reception de l'AR: 02/10/2023
046-200094647-DE_2023_042-DE

Volumes produits :

Ouvrages - station de production	Volume prélevé 2021 en m ³	Volume prélevé 2022 en m ³	Variation en %
Lasvaux - Cazillac	48 027	49 794	3,68%
Blagour - Lachapelle Auzac	476 550	513 038	7,66%
Le Marais de la Fondial - Cavagnac	108 104	106 416	-1,56%
Les Scourtils - St Denis	267 167	318 914	19,37%
Gourdou - St Sozy	178 603	193 819	8,52%
	1 078 451	1 181 981	9,60%

Importations d'eau :

Fournisseur	Volume acheté 2021 en m ³	Volume acheté 2022 en m ³	Variation en %
SMAEP du PERIGORD EST	460	198	-56,96%
CRESENSAC SARRAZAC	72	20	-72,22%
TOTAL	532	218	-59,02%

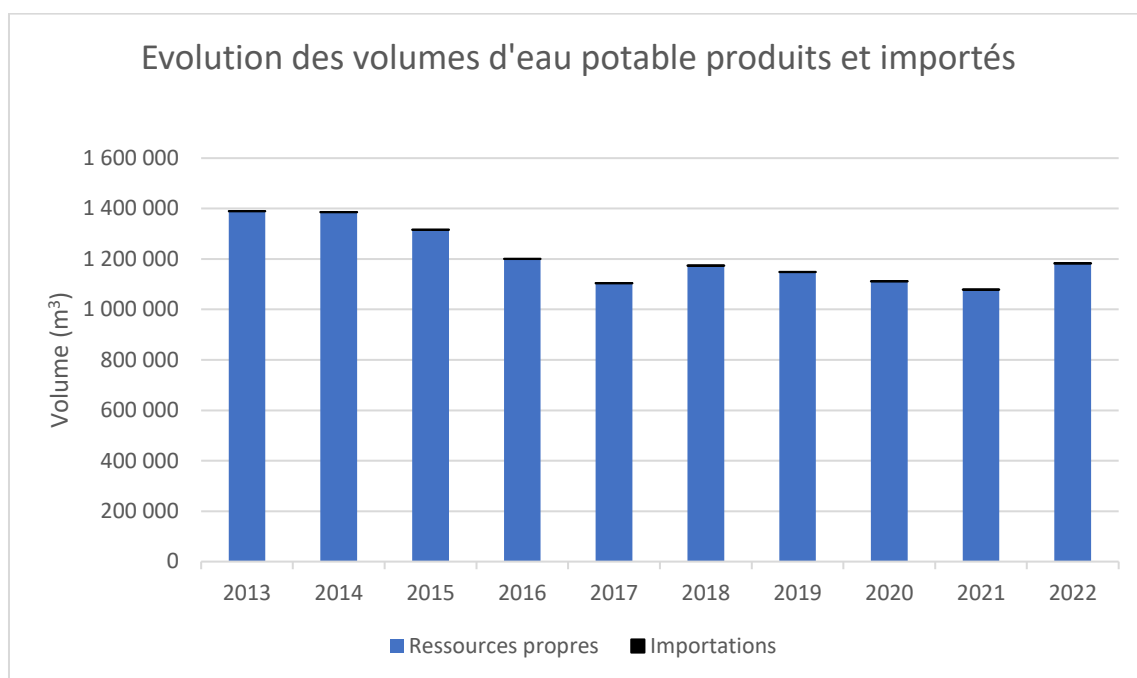
Interne

Fournisseur	Volume acheté 2021 en m ³	Volume acheté 2022 en m ³	Variation en %
Territoire du BLAGOUR vers territoire de MARTEL	40 770	41 123	0,87%
TOTAL	40 770	41 123	0,87%

Total des volumes d'eau potable :

Ouvrages - station de production	Volume prélevé 2021 en m ³	Volume prélevé 2022 en m ³	Variation en %
Ressources propres	1 078 451	1 181 981	9,60%
Importations	532	218	-59,02%
	1 078 983	1 182 199	9,57%

Evolution des volumes d'eau potable produits et importés :

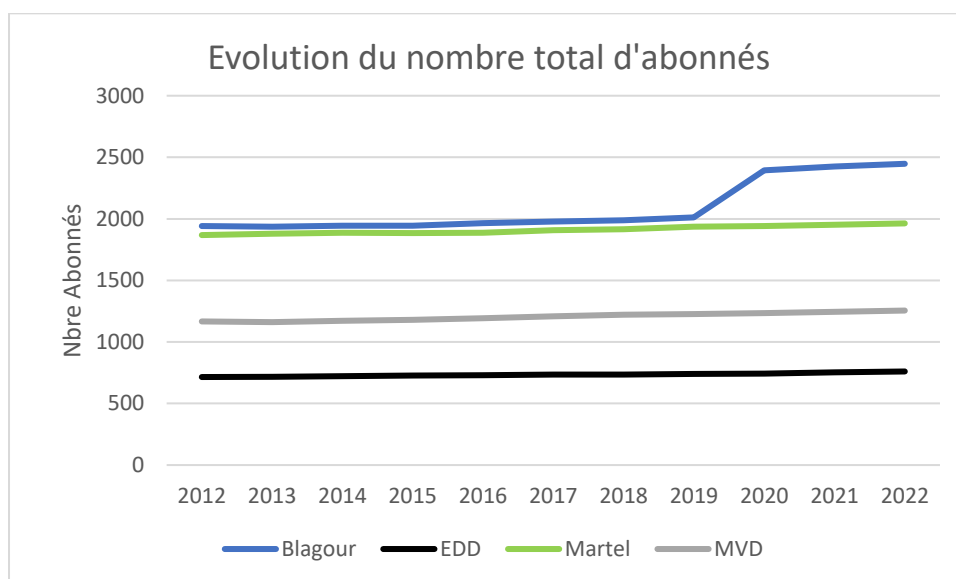


NOMBRE D'ABONNEMENTS

Au 31 /12/ 2022 : 6 425

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Evolution du nombre d'abonnements :



Répartition des abonnés par commune :

	Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Variation en %
Blagour	Borrèze	224	231	3,13%
	Cuzance	402	410	1,99%
	Gignac	512	521	1,76%
	Lachapelle-Auzac	612	612	0,00%
	Le Vignon-en-Quercy	671	668	-0,45%
EDD	Souillac	5	5	0,00%
	Cavagnac	312	315	0,96%
	Condat	197	201	2,03%
	Saint-Michel-de-Bannières	244	244	0,00%
Martel	Baladou	229	232	1,31%
	Martel	1 271	1 280	0,71%
	Saint-Denis-lès-Martel	272	270	-0,74%
	Strenquels	180	181	0,56%
MVD	Baladou	40	42	5,00%
	Creysse	281	282	0,36%
	Lachapelle-Auzac	3	3	0,00%
	Mayrac	188	190	1,06%
	Meyronne	229	230	0,44%
	Pinsac	119	119	0,00%
	Saint-Sozy	380	385	1,32%
	Souillac	4	4	0,00%
	Total	6375	6425	0,78%

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

	2021	2022	Variation
Volume produit	1 078 451	1 181 981	9,60%
Volume importé	532	218	-59,02%
Volume exporté	-54 602	-77 359	41,68%
Volume mis en distribution	1 024 381	1 104 840	7,85%
Volume total vendu aux abonnés	640 674	672 352	4,94%

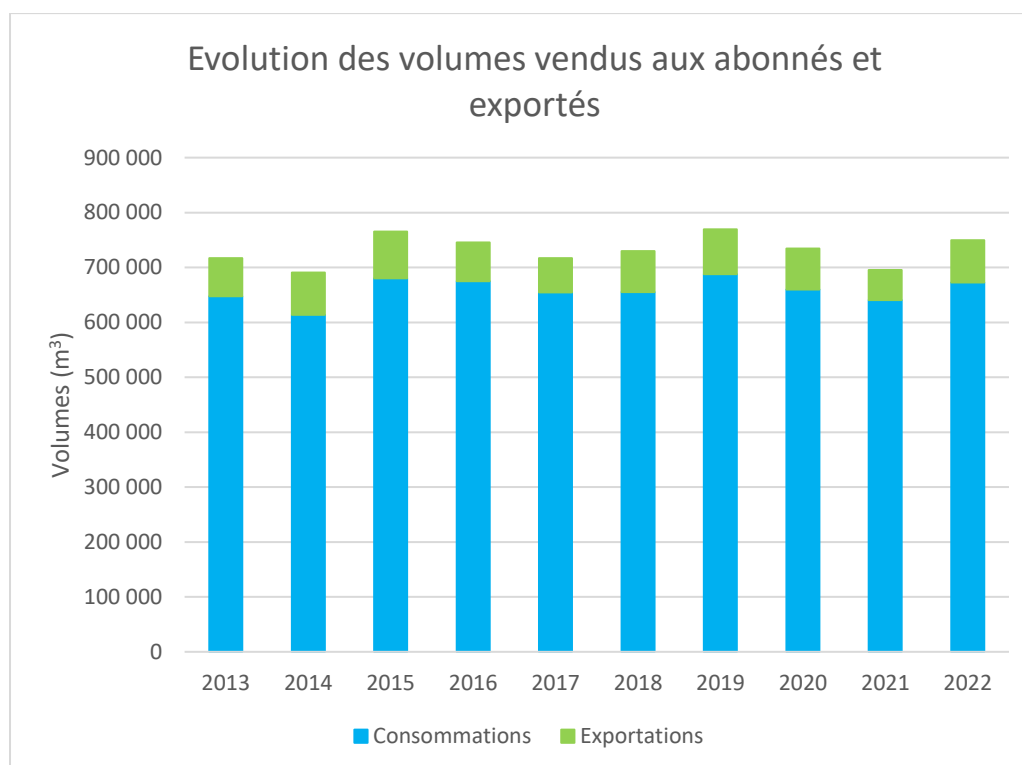
Détail des exportations d'eau

Fournisseur	Volume acheté 2021 en m ³	Volume acheté 2022 en m ³	Variation en %
SOUILLAC (par Blagour)	780	285	-63,46%
SOUILLAC (par MVD)	4 786	7 385	54,30%
CRESENSAC SARRAZAC	49 036	69 689	42,12%
TOTAL	54 602	77 359	41,68%

Interne

Fournisseur	Volume acheté 2021 en m ³	Volume acheté 2022 en m ³	Variation en %
Territoire du BLAGOUR vers territoire de MARTEL	40 770	41 123	0,87%
TOTAL	40 770	41 123	0,87%

Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



LONGEUR DU RESEAU

	2021	2022
BLAGOUR	268.30 km	267.16 km
EAUX DU DOUX	56.86 km	60.84 km
REGION DE MARTEL	168.14 km	167.50 km
MOYENNE VALLEE DE LA DORDOGNE	117.67 km	122.91 km
TOTAL	610.97 km	618.41 km

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
1 ^{er} Décembre 2022	Définition part syndicale prix de l'eau 2023

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par les contrats et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini aux contrats.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2023, les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à :

- BLAGOUR : 48.59 €
- REGION DE MARTEL : 59.00 €
- MOYENNE VALLEE DORDOGNE : 59.00€
- EAUX DU DOUX : 59.00€

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

CAHORS

Date de reception de l'AR: 02/10/2023
046-200094647-DE_2023_042-DE

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

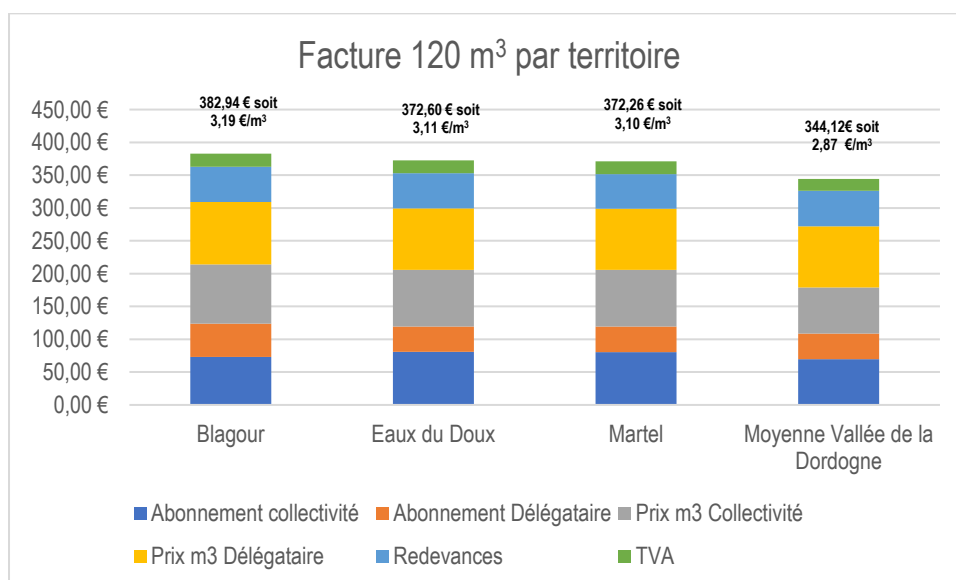
Territoire du Blagour	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant			
Part Fixe [€ HT/an]	47,14	50,58	7,30%
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,7389	0,7928	7,29%
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	70,45	73,01	3,63%
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,731	0,7521	2,89%
Redevances et taxes			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,07	0,12	0,00%
Redevance de pollution domestique [€/m ³]	0,33	0,33	0,00%
TVA	5,5%	5,5%	0,00%
Territoire des Eaux du Doux	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant			
Part Fixe [€ HT/an]	56,81	39	-31,35%
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,7897	0,7765	-1,67%
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	56,86	80,67	41,87%
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,6312	0,7194	13,97%
Redevances et taxes			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,085	0,12	41,18%
Redevance de pollution domestique [€/m ³]	0,3300	0,3300	0,00%
TVA	5,5%	5,5%	0,00%
Territoire de Martel	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant			
Part Fixe [€ HT/an]	37,32	39	4,50%
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,6855	0,7765	13,27%
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	78,26	80,54	2,91%
0-3500 m ³ : Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,7726	0,7178	-7,09%
>3 500 m ³ : Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,3144	0,7178	128,31%
Redevances et taxes			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,08	0,1107	38,38%
Redevance de pollution domestique [€/m ³]	0,33	0,33	0,00%
TVA	5,5%	5,5%	0,00%

CAHORS

Date de reception de l'AR: 02/10/2023
046-200094647-DE_2023_042-DE

Territoire de la MVD	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant			
Part Fixe [€ HT/an]	37,25	39	4,70%
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,4657	0,7765	66,74%
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	64,42	69,87	8,46%
0-100 m ³ : Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,8603	0,5844	-32,07%
100-200 m ³ : Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,5303	0,5844	10,20%
> 200 m ³ : Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,5303	0,3122	-41,12%
Redevances et taxes			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,08	0,12	50,00%
Redevance de pollution domestique [€/m ³]	0,33	0,33	0,00%
TVA	5,5%	5,5%	0,00%

Evolution du tarif de l'eau :



RECETTES

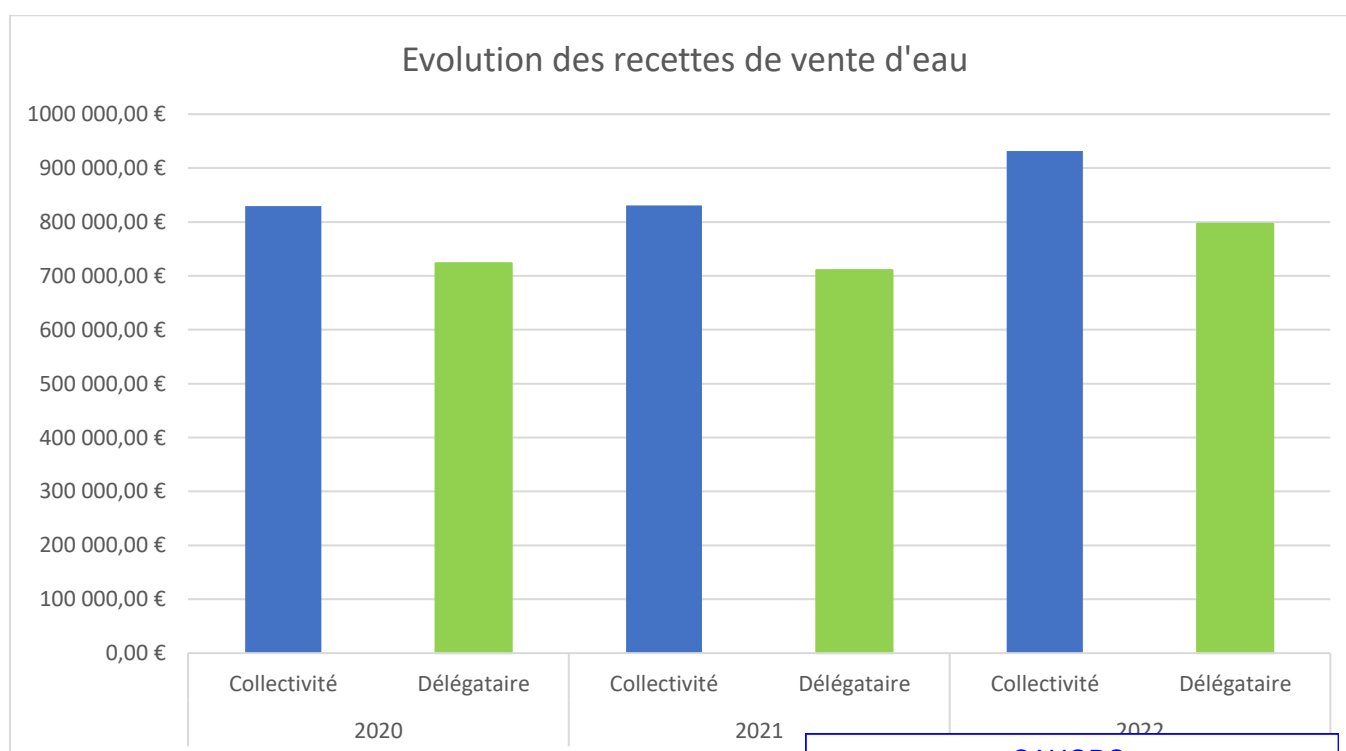
Recettes de la collectivité

Type de recette	Exercice 2021	Exercice 2022
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	849 428	929 932
<i>Dont abonnements domestiques</i>	406 917	444 785
Recette de vente d'eau en gros	-	
Régularisation des ventes d'eau	- 18 525	1 675
Total recettes de ventes d'eau	830 904	931 607
Total des recettes	830 904	931 607

Recettes de l'exploitant

Type de recette	Exercice 2021	Exercice 2022
Recettes de ventes d'eau aux usagers	665 448	738 013
<i>Dont abonnements</i>	239 573	282 760
Recette de vente d'eau en gros	45 233	58 593
Total recettes de ventes d'eau	710 681	796 606
Recettes liées aux travaux	66 600	61 500
Produits accessoires	17 400	17 900
Total des autres recettes	84 000	79 400
Total des recettes (hors collectivité)	794 681	876 006

Evolution des recettes



INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Blagour	Eaux du Doux	Martel	MVD
Conformité bactériologique	100%	100%	100%	100%
Conformité physico-chimique	100%	100%	100%	100%

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Territoire du Blagour :

- Fontcoumézide : Avis de l'hydrogéologue rendu
- La Castinière: Avis de l'hydrogéologue rendu
- Lasvaux : Aucune action

Territoire des Eaux du Doux :

- Les Marais : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre

Territoire de la Région de Martel :

- Les Scanneaux : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
- Les Scourtils : Arrêté préfectoral

Territoire de la Moyenne Vallée de la Dordogne :

- Gourdou : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

	Nbre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		91,89%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	98,63%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	109

EAUX DU DOUX

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		93,92%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99,43%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	99

CAHORS

Date de réception de l'AR: 02/10/2023
046-200094647-DE_2023_042-DE

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		92,66%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99,51%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	109

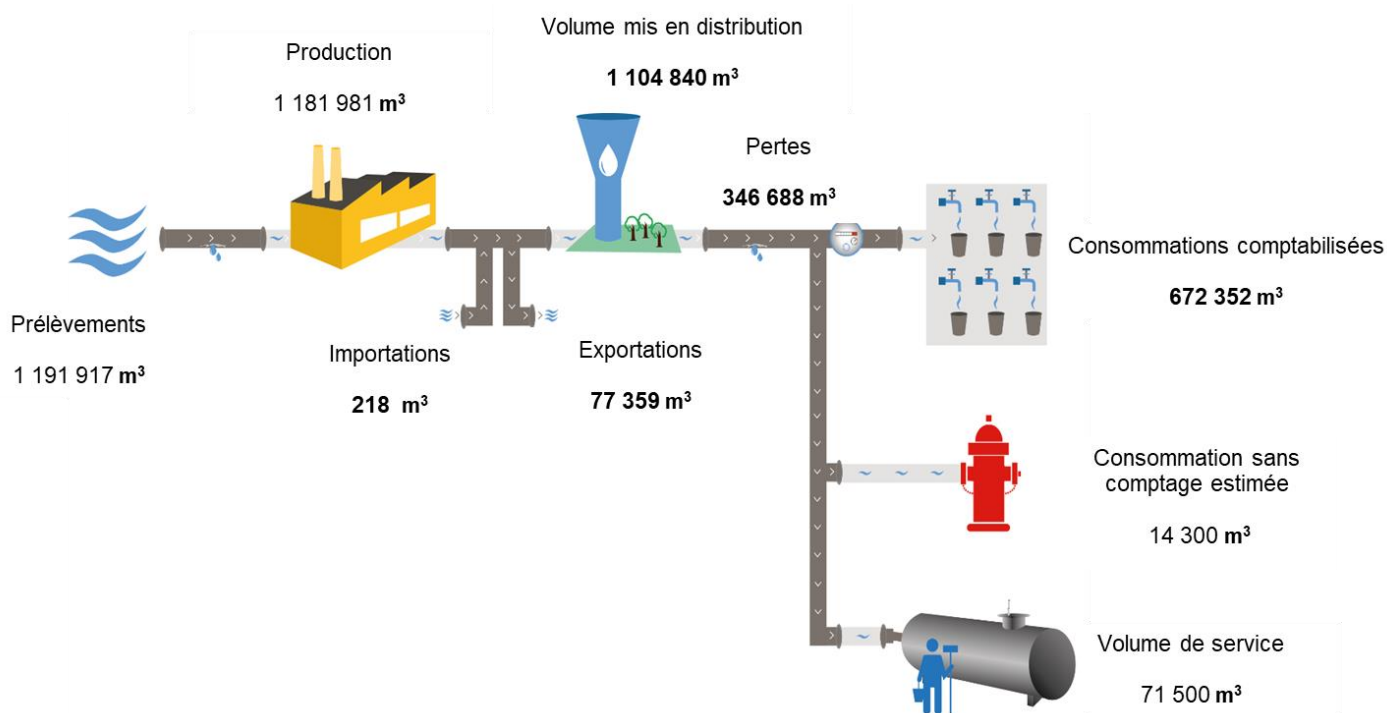
MOYENNE VALLEE DE LA DORDOGNE

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		96,82%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99,92%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	100

CAHORS

 Date de réception de l'AR: 02/10/2023
 046-200094647-DE_2023_042-DE

PERFORMANCE DU RESEAU



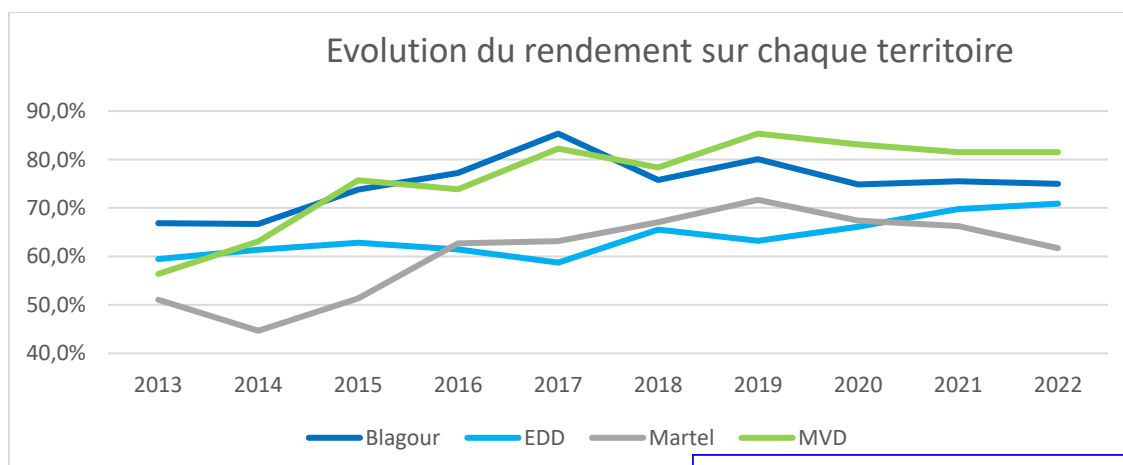
Rendement du réseau :

Rendement =

$$\frac{\text{Consommation comptabilisée} + \text{Exportation} + \text{Consommation sans comptage} + \text{Volume de service}}{\text{Production} + \text{Importations}} \times 100$$

Le rendement global, à l'échelle du SMECMVD est de 64,1 % (71,9 % en 2021).

	2018	2019	2020	2021	2022
Blagour	75,8%	80,0%	74,9%	75,5%	75,0%
EDD	65,5%	63,3%	66,1%	69,8%	70,9%
Martel	67,0%	71,7%	67,4%	66,3%	61,7%
MVD	78,4%	85,3%	83,1%	81,5%	81,5%



CAHORS

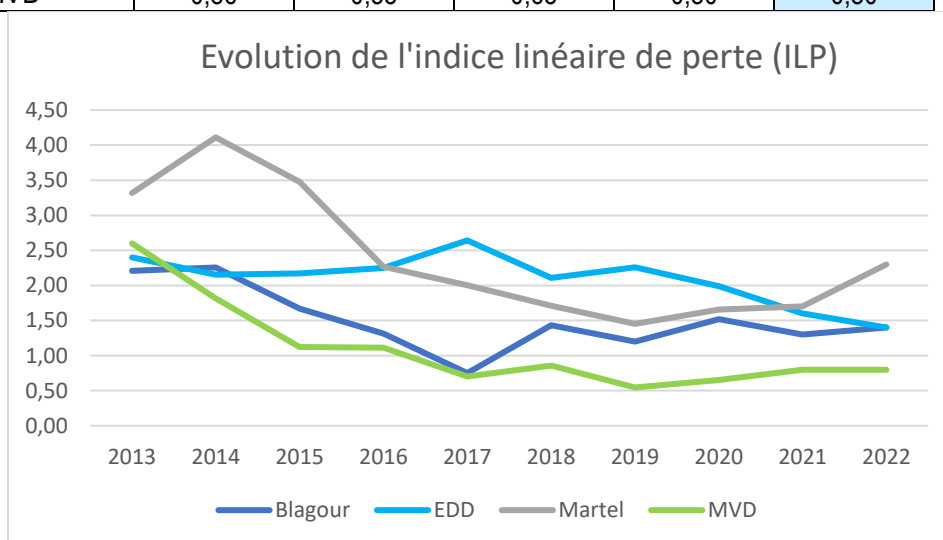
Date de reception de l'AR: 02/10/2023
046-200094647-DE_2023_042-DE

Indice linéaire de pertes

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{\text{Pertes}}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

L'indice linéaire de pertes à l'échelle du SMECMVD est de 1,54 m³/j/km (1,36 m³/j/km en 2021)

	2018	2019	2020	2021	2022
Blagour	1,43	1,20	1,52	1,30	1,40
EDD	2,11	2,26	1,99	1,60	1,40
Martel	1,71	1,45	1,65	1,70	2,30
MVD	0,86	0,55	0,65	0,80	0,80

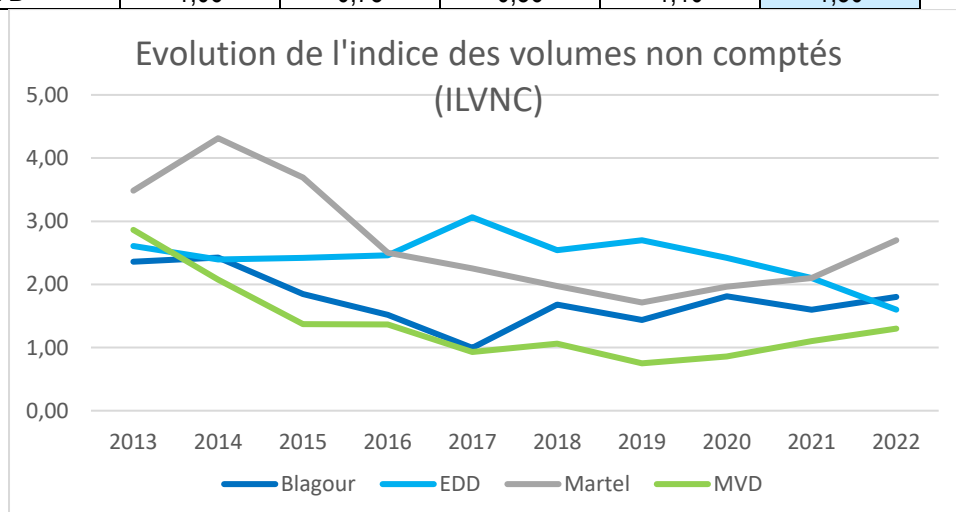


Indice linéaire des volumes non comptés

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{\text{Consommations sans comptage} + \text{volume de service} + \text{pertes}}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

L'indice linéaire de pertes à l'échelle du SMECMVD est de 1,92 m³/j/km (1,72 m³/j/km en 2021).

	2018	2019	2020	2021	2022
Blagour	1,68	1,43	1,81	1,60	1,80
EDD	2,54	2,70	2,42	2,10	1,60
Martel	1,97	1,71	1,96	2,10	2,70
MVD	1,06	0,75	0,86	1,10	1,30



CAHORS

Date de reception de l'AR: 02/10/2023
046-200094647-DE_2023_042-DE

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX :

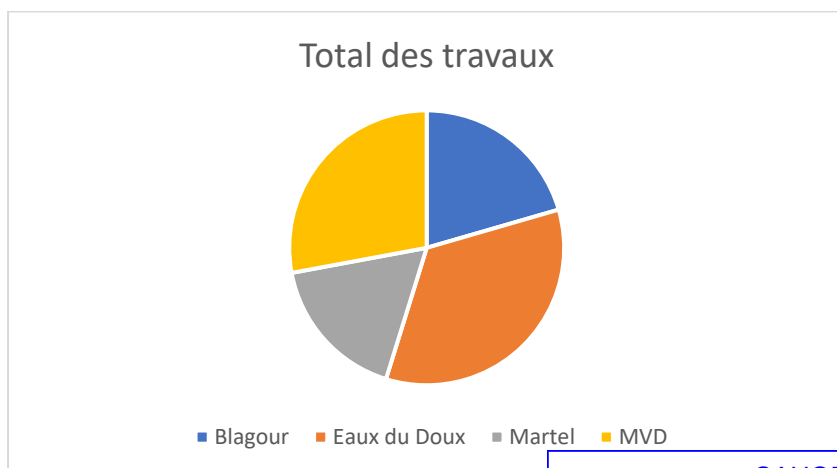
Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

	2018	2019	2020	2021	2022	Taux renouvellement
Blagour	1,35	4,38	1,55	1,11	1,21	0,72%
EDD	0,5	0	0	0,42	0,88	0,59%
Martel	5,67	2,33	0,03	0	1,36	1,12%
MVD	0,61	3,56	3,23	1,63	1,9	1,78%
Global	8,13	10,27	4,81	3,16	5.35	1,35%

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

NATURE DES TRAVAUX	COMMUNE	LOCALISATION	MONTANT TRAVAUX € H.T.	SUBVENTIONS
RENOUVELLEMENT CANALISATIONS	CAVAGNAC	CHAMP DE GANE	258 059,00 €	DETR 2021 - 30% AGENCE EAU ADOUR GARONNE - 30 %
	MARTEL	PORTE PENCHE	82 476,00 €	DETR 2021 et 2022 - 30%
	MARTEL	LES LANDES	255 473,00 €	
	LACHAPELLE-AUZAC LAMOthe	PHASE 1	313 998,00 €	
	LACHAPELLE-AUZAC LAMOthe	PHASE 2	38 614,00 €	
	SAINT- SOZY	BOURG	625 915,00 €	DETR 2021 - 30%
UNITE DE TRAITEMENT	CAVAGNAC	STATION DU MARAIS	471 592,00 €	AGENCE EAU ADOUR GARONNE 50% - DEPARTEMENT DU LOT 20% - DETR 2021 16%
Unité Provisoire de Traitement du BLAGOUR	LACHAPELLE AUZAC	STATION DU BLAGOUR	68 600,00 €	
REHABILITATION RESERVOIR DE PARRICHE	SAINT DENIS LES MARTEL	PARRICHE	12 500,00 €	
DEPLACEMENT DE CANALISATIONS - TRAVAUX DIVERS	ST MICHEL DE BANNIERES - CONDAT - CAVAGNAC - MARTEL - ST DENIS LES MARTEL - CUZANCE - LE VIGNON EN QUERCY		114 476,00 €	
TOTAL			2 241 703,00 €	



CAHORS
Date de reception de l'AR: 02/10/2023
046-200094647-DE_2023_042-DE

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		3 546 491
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	360 407.90
	en intérêts	37 106.15

AMORTISSEMENTS REALISES

	Exercice 2022
Montant de la dotation aux amortissements	450 607.76 €

ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la Collectivité (notamment ceux liés au FSL).

En 2021, le service a reçu des demandes d'abandon de créance et en accordé, pour un montant de :

- 107.00 € Eaux du Doux
- 13.00 € Région de Martel
- 29.00 € Moyenne Vallée de la Dordogne